



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois juin à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 28 mai 2021, s'est réuni à la salle des fêtes de Lamagistère, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D1-1-7-110

**OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR
L'ACHAT D'ENERGIES ET DE SERVICES EN MATIERE
D'EFFICACITE ENERGETIQUE
ACHEMINEMENT ET FOURNITURE DE GAZ**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier (a donné pouvoir à JM. MONESTES) M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine (a donné pouvoir à B. DOUSSON)
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth
Commune d'ESPALAIS	:	M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	:	M. RATO Stéphan
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane (a donné pouvoir à C. BOISSEAU)
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à B. GROUSSOU)
	:	M. GIL Philippe
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à P. GIL)
	:	Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à C. LE CORRE)
	:	M. ZANIN Daniel (a donné pouvoir à E. DELFARIEL)
	:	M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
	:	Mme BOUVIER Lina
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie
	:	Mme DUBOIS Corinne

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	:	Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial
M. AILHAS Gérald	:	Trésorier de VALENCE D'AGEN

Madame CHARPENTIER Pierrette a été désignée Secrétaire de séance.

2021D1-1-7-110

**OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE
ACHEMINEMENT ET FOURNITURE DE GAZ**

Considérant que la Loi relative à l'Energie et au Climat du 8 novembre 2019 a entériné la fin des Tarifs Réglementés de vente de Gaz et d'Electricité à compter du 1er janvier 2021,

Considérant que la Communauté de Communes des Deux Rives a des besoins en matière d'achat, de fourniture et de service d'énergies dans un souci d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que l'adhésion de la Communauté de Communes des Deux Rives au groupement de commandes coordonné par le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des offres compétitives ;

Considérant que le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne, en sa qualité de membre pilote dudit groupement, sera l'interlocuteur privilégié de la Communauté de Communes des Deux Rives.

Le Président propose :

- d'accepter l'adhésion de la Communauté de Communes des Deux Rives au groupement de commandes précité pour :
 - L'acheminement et la fourniture de gaz naturel,
 - La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés,
- de l'autoriser ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Communauté de Communes des Deux Rives est partie prenante,
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget,
- d'autoriser le coordonnateur susmentionné et le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne dont la Communauté de Communes des Deux Rives est rattachée, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison sur le territoire de la Communauté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'accepter l'adhésion de la Communauté de Communes des Deux Rives au groupement de commandes précité pour :

- L'acheminement et la fourniture de gaz naturel,
- La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés,

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Communauté de Communes des Deux Rives est partie prenante,

- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget,

- d'autoriser le coordonnateur susmentionné et le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne dont la Communauté de Communes des Deux Rives est rattachée, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison sur le territoire de la Communauté.

Fait à Valence d'Agen, le 3 juin 2021

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 4 juin 2021

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

12 JUIN 2021

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

12 JUIN 2021

AR PRÉFECTURE

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL COORDONNE PAR LE SDET - ACHEMINEMENT ET FOURNITURE DE GAZ

Numéro de l'acte : 2021D1_1_7_110

Date de la décision : 03/06/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210603-2021D1_1_7_110-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 12/06/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Commande Publique / Marchés publics / groupements de commande

Document : [99_DE-082-248200016-20210603-2021D1_1_7_110-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Annexe : [99_DE-082-248200016-20210603-2021D1_1_7_110-DE-1-1_2.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 12/06/2021 07:53:37

Date d'envoi de l'acte : 12/06/2021 07:57:42

Date de réception de l'AR : 12/06/2021 08:06:33